



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 16 1985

A/40/586  
30 août 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/DA COLLECTION

Quarantième session  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance aux réfugiés en Somalie

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	2
II. SITUATION GENERALE .....	3 - 8	2
III. FOURNITURE DE L'ASSISTANCE .....	9 - 15	3
IV. BESOINS EN MATIERE D'ASSISTANCE .....	16 - 35	4

\* A/40/150.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 39/104 du 14 décembre 1984 sur "L'assistance aux réfugiés en Somalie", l'Assemblée générale a lancé un appel aux Etats Membres, aux organisations internationales et aux institutions bénévoles pour qu'ils accordent le maximum d'assistance matérielle, financière et technique au Gouvernement somali pour l'aider à fournir toute l'assistance nécessaire aux réfugiés. Elle a prié le Haut Commissaire, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'informer le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1985, de l'évolution de la situation des réfugiés en Somalie et de lui présenter, lors de sa quarantième session, un rapport sur la suite donnée à la présente résolution.

2. En application de cette résolution, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a tenu des consultations avec le Gouvernement somali et les représentants d'un certain nombre de pays donateurs, des organismes des Nations Unies et des institutions bénévoles intéressés. Se fondant sur ces consultations, le HCR a recensé les besoins en matière d'assistance pour 1985 et 1986.

## II. SITUATION GENERALE

3. Au cours des consultations, il est apparu que la Somalie est confrontée à de graves problèmes économiques et sociaux découlant d'une infrastructure économique faible, de ressources naturelles limitées et d'une situation économique internationale difficile. La détérioration sensible de l'agriculture et de l'élevage, principales activités économiques du pays, ainsi que celle des termes de l'échange ont considérablement réduit les recettes d'exportation et imposé de graves restrictions aux programmes de développement de la Somalie. Tout en s'efforçant de faire face à cette situation critique, la Somalie a dû également assumer la charge imposée par l'afflux des réfugiés, qui a eu de lourdes conséquences sur le plan socio-économique. En raison de l'insuffisance de ses ressources, de l'absence d'infrastructure et d'installations et du manque de terres au regard des besoins, la Somalie n'a pas été en mesure d'intégrer les réfugiés et de leur permettre de devenir membres pleinement productifs de la collectivité.

4. Dans leurs rapports antérieurs (A/36/136, A/38/400 et Corr.1; A/39/402 et Add.1 et 2; A/39/443, E/1980/44, E/1982/40), le Secrétaire général et le Haut Commissaire ont exposé en détail les raisons de l'afflux de réfugiés en Somalie, leur situation spécifique et les dispositions prises pour leur venir en aide.

5. On a maintenu le chiffre de planification convenu, soit 700 000 réfugiés installés dans des camps. Les 36 camps accueillant les réfugiés sont situés dans les régions d'Hiran, de Gedo, du Nord-Ouest et du Bas Chebeli.

6. Les camps sont généralement ouverts, peu de restrictions sont imposées aux déplacements et on y entre et en sort fréquemment. Compte tenu des mouvements de population qui se sont produits depuis 1982, le gouvernement propose de réexaminer globalement le nombre de réfugiés et est pleinement conscient de la nécessité d'évaluer avec précision la population des camps. Toutes les parties intéressées s'accordent maintenant à reconnaître la nécessité de procéder dès que possible à une nouvelle évaluation de celle-ci, et des mesures sont actuellement prises pour mettre au point les méthodes appropriées.

7. Au cours des derniers mois de 1984, environ 50 000 personnes dont s'occupe le HCR sont arrivées d'Ethiopie dans les régions du Nord-Ouest et de Gedo. Selon des sources gouvernementales, le nombre des nouveaux arrivants a augmenté au cours des cinq premiers mois de l'année en cours pour atteindre un total de 150 000 environ. Un programme spécial de secours d'urgence lancé par le HCR à la fin de 1984 a permis de leur venir en aide. Le choléra s'est déclaré à la fin de mars 1985 à Gannet, faubourg de Hargeisa dans la région du Nord-Ouest, où plus de 40 000 de ces nouveaux arrivants résident provisoirement. Au moment de la rédaction du présent rapport, le danger est maîtrisé et des mesures sont prises pour transférer la population de Gannet vers d'autres centres dans les plus brefs délais.

8. Le rythme d'application du programme d'installation sur place des réfugiés est demeuré lent durant toute l'année 1984, notamment parce qu'il faut un certain temps pour identifier et mettre au point des projets viables, ainsi que pour convenir des modalités d'exécution, mais aussi parce qu'il faut donner la priorité au programme de secours d'urgence en faveur des nouveaux arrivants. Le programme se poursuit actuellement avec l'aménagement d'une zone d'installation à Furjano, dans le Bas Chebeli, et la recherche d'autres sites qui peuvent devenir des zones de peuplement rurales.

### III. FOURNITURE DE L'ASSISTANCE

9. On trouvera dans le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/40/12) des détails concernant les activités d'assistance menées en 1984 par le HCR en Somalie.

10. Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui est chargé de coordonner l'aide alimentaire internationale et de solliciter une aide alimentaire, assure l'acheminement de celle-ci. Comme les années précédentes, les programmes du HCR ont bénéficié de l'appui actif de plusieurs organismes des Nations Unies. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont prêté leur concours à diverses activités relevant de leur compétence respective. Les Volontaires des Nations Unies participent à des activités agricoles et d'autosuffisance.

11. Actuellement, une vingtaine d'organisations bénévoles participent à l'exécution des programmes; la plupart d'entre elles opèrent dans les camps. Le Groupe logistique d'urgence géré par l'organisation CARE a continué de se charger de l'acheminement des produits alimentaires et autres secours depuis les ports d'entrée jusqu'aux camps ainsi que de l'approvisionnement en carburant et de l'entretien des véhicules affectés aux divers programmes en faveur des réfugiés. CARE a affecté à temps plein un responsable de la formation chargé de préparer les nationaux à prendre la relève du personnel expatrié qui occupe encore les postes clefs. Le programme en faveur des réfugiés dépend dans une large mesure des contributions faites par cette organisation.

12. La recherche de solutions durables demeure une importante priorité. Le Gouvernement somali a réaffirmé sa position selon laquelle le rapatriement volontaire restait la solution la plus appropriée à long terme pour les réfugiés dans le pays, et il s'est à nouveau déclaré prêt à coopérer pleinement à tout programme organisé de rapatriement volontaire.

13. Un comité directeur chargé d'exécuter le programme d'installation sur place se compose de représentants du Ministère de la planification, de la Commission nationale pour les réfugiés, du HCR et du Programme des Nations Unies pour le développement; il a déjà tenu plusieurs réunions. Un projet d'installation sur place de 3 000 familles à Furjano, dans la région du Bas Chebeli, a été explicitement proposé au Comité pour exécution, et deux autres projets lui ont été soumis pour examen :

a) Exploitation de terres en culture sèche (5 000 hectares) dans le cadre d'un projet pilote, dans le district de Qorioley (région du Bas Chebeli);

b) Projet d'installation de réfugiés dans l'agriculture, dans le district de Luuq (région de Gedo), comprenant, entre autres, les éléments suivants : logement, services communautaires, délimitation de zones possibles de peuplement et remise en état des routes.

14. Après que le Groupe d'appui spécialisé du HCR eut procédé à l'examen préliminaire des avant-projets proposés, une mission s'est rendue en Somalie en décembre 1984 pour examiner, avec les fonctionnaires du HCR en poste à Mogadishu et les autorités somaliennes compétentes, les directives techniques à observer dans l'élaboration des propositions de projet sous leur forme définitive.

15. Il a paru nécessaire de mener des enquêtes plus détaillées avant de mettre à exécution les projets d'installation sur place. On procède actuellement à une étude hydrologique du site de Furjano, dans le Bas Chebeli, ainsi qu'à la construction d'une route d'accès de 12 kilomètres qui y conduira. On fournit des machines et du matériel agricoles pour défricher le sol et aménager le site; on est en train de labourer et de planter une superficie de 2 520 hectares. On prête également assistance à la colonie de peuplement fondée spontanément par des réfugiés à Furjano afin de renforcer l'assise économique de leur communauté. Ces activités se déroulent sous la supervision du Ministère de l'agriculture et avec la participation de plusieurs institutions bénévoles. Les enquêtes requises sont maintenant achevées et les travaux nécessaires à l'établissement d'une zone d'installation à Furjano sont sur le point de commencer.

#### IV. BESOINS EN MATIERE D'ASSISTANCE

16. Les besoins en matière d'assistance pour les réfugiés en 1985 et les estimations des besoins pour 1986 se décomposent comme suit :

Type d'assistance

	<u>1985</u>	<u>1986</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Vivres (environ 120 000 tonnes)	78 750 000 a/	79 000 000 a/
Alimentation en eau	1 111 000	1 253 000
Santé	1 286 000	1 366 000
Abris et articles à usage domestique	740 000	780 000
Transport et logistique	7 173 000	7 710 000
Constructions collectives	488 000	877 000
Education et développement communautaire	1 176 000	1 295 000
Enseignement secondaire du premier cycle	95 000	99 000
Appui aux services d'aide aux réfugiés	2 550 000	2 714 000
Activités d'auto-assistance	754 000	770 000
Intégration locale	2 949 000	3 520 000
Orientation	130 000	167 000
Aide supplémentaire	36 000	44 000
Aide aux personnes handicapées	70 000	114 000
	<hr/>	<hr/>
Total	<u>97 308 000</u>	<u>99 709 000</u>

a/ Dont 78 millions de dollars fournis par l'intermédiaire du PAM ou d'autres donateurs.

Nouveaux arrivants pour la période allant du 1er novembre 1984 au 31 décembre 1985

Type d'assistance

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>
Vivres (environ 24 000 tonnes)	8 918 426
Abris	3 552 000
Santé	618 000
Alimentation en eau et assainissement	787 702
Transport et logistique	423 750
Activités d'évaluation dans la région du Nord-Ouest	26 252
Dépenses d'appui à la Commission nationale pour les réfugiés	36 561
Appui au programme	245 000
Radios et génératrices pour les centres	35 000
	<hr/>
Total	<u>14 642 691</u>

17. On trouvera ci-après une description de ces besoins ventilés par secteur. Ne sont pas compris les projets présentés à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique conformément au paragraphe 5 c) de la résolution 37/197 de l'Assemblée générale, pour lesquels on trouvera des

renseignements détaillés aux paragraphes 627 à 766 du rapport du Secrétaire général (A/CONF.125/2). Il s'agit de 14 projets d'aménagement des infrastructures d'un coût total de 79,9 millions de dollars.

Vivres

18. Au cours d'une réunion des représentants des pays donateurs, du HCR et du PAM sur l'aide alimentaire, qui a eu lieu en Somalie en juillet 1983, la demande de 120 000 tonnes de vivres, présentée par le gouvernement, a été acceptée comme chiffre de planification pour 1984. Cependant, malgré cette décision, seulement 95 000 tonnes de vivres environ ont pu être distribuées en 1984 pour couvrir les besoins des réfugiés. Malgré l'arrivée tardive des cargaisons de vivres, qui a causé de graves problèmes de distribution en 1984, la situation alimentaire a été généralement meilleure qu'en 1983. Le chiffre de planification de 120 000 tonnes a été maintenu pour 1985. On trouvera ci-après une ventilation par produits des 120 000 tonnes demandées pour 1985.

<u>Produits</u>	<u>Rations calculées</u>	<u>Stocks disponibles</u>	<u>Surplus ou (Déficit)</u>
	<u>d'après les chiffres</u> <u>du gouvernement</u>	<u>ou annoncés a/</u>	
	(En tonnes)		
Céréales	62 610	75 683	13 073
Farine	20 870	26 707	5 837
Huile	8 348	8 338	(10)
Lait	8 348	7 202	(1 146)
Lait de maïs et de soja	8 348	6 407	(1 941)
Fèves	8 348	2 143	(6 205)
Dattes	3 128	4 125	997
<b>Total</b>	<b><u>120 000</u></b>	<b><u>130 605</u></b>	<b><u>10 605</u></b>

a/ Source : PAM/HCR. Les fournitures en excès de 120 000 tonnes seront portées en compte pour 1986.

Vivres destinés aux nouveaux arrivants

<u>Produits</u>	<u>Rations nécessaires</u>	<u>Stocks disponibles ou dans la filière</u>	<u>A pourvoir</u>
		(En tonnes)	
Céréales	11 963	9 246	2 717
	1 431	740	691
Lait de maïs et de soja	1 959	200	1 759
Légumineuses	1 440	1 010	430
Farine	3 840	3 361	479
Dattes/Fruits secs	721	119	602
Sucre	1 469	868	601
Sel	96	-	96
Lait entier en poudre	58	-	58
Lait écrémé en poudre	949	391	558
	<u>23 926</u>	<u>15 935</u>	<u>7 991</u>
Total	<u>23 926</u>	<u>15 935</u>	<u>7 991</u>

19. Comme les années précédentes, les fournitures alimentaires de base proviennent de sources bilatérales ou de donateurs multilatéraux par l'intermédiaire du PAM. Le HCR fournit des aliments complémentaires pour lutter contre les carences protéiniques chez les jeunes enfants et les femmes enceintes ou qui allaitent. Tous les réfugiés reçoivent leur ration de vivres grâce au réseau de magasins organisé par le Groupe logistique d'urgence/CARE où les vivres ne sont distribués aux familles que sur présentation d'une carte de rationnement.

Alimentation en eau

20. La Division de l'approvisionnement en eau des réfugiés exécute avec l'aide d'organisations bénévoles le programme d'alimentation régulière des camps en eau potable. L'objectif qui consiste à fournir à chaque réfugié 10 à 15 litres d'eau purifiée par jour a été atteint dans un certain nombre d'endroits; dans d'autres régions de la Somalie, surtout dans certains camps du Nord-Ouest, la situation demeure critique. Il a fallu livrer l'eau par camion dans de nombreuses localités du Sud en raison de l'assèchement des rivières et dans le Nord faute d'eaux souterraines de bonne qualité. L'une des principales améliorations apportées au programme d'approvisionnement en eau a consisté à introduire en 1984 dans le Sud des systèmes de filtre à sable.

Santé

21. Les services de santé dans les camps de réfugiés sont administrés par le Service de santé des réfugiés du Ministère de la santé, avec le concours d'organisations bénévoles. Dans l'ensemble, la situation sanitaire reste satisfaisante. Le Service de santé

efforts pour réduire la mortalité infantile dans les camps, endiguer les maladies les plus graves, améliorer la nutrition et former des agents sanitaires des collectivités et des accoucheuses traditionnelles ainsi que d'autres catégories de personnel, ceci afin d'atteindre ces objectifs. Le HCR a prévu des crédits au budget de l'exercice en cours pour améliorer l'assainissement, fournir des médicaments et du matériel et poursuivre la prestation de tous les services déjà assurés par le Service de santé des réfugiés. Selon un rapport de 1984 sur la situation sanitaire, celle-ci était stable dans son ensemble et les programmes de soins de santé primaire ont été assurés dans tous les camps au cours de l'année. Les réfugiés ont appris l'importance de l'immunisation, de l'approvisionnement en eau salubre, de l'assainissement, des latrines, etc. et on leur a enseigné les moyens de soigner la diarrhée ou de lutter contre elle en utilisant des préparations simples à base de sel, de sucre et d'eau. Les réfugiés sont désormais conscients de la nécessité des soins médicaux.

#### Abris et articles à usage domestique

22. Cette assistance a pour objet de fournir aux réfugiés les articles à usage domestique de base tels que : savon, couvertures, ustensiles de cuisine, lampes, seaux et toiles goudronnées. La plupart de ces articles sont distribués dans les camps de réfugiés selon que de besoin tandis que d'autres sont utilisés à titre d'incitation pour les faire participer à une des activités d'autosuffisance organisées dans les camps.

#### Transport et logistique

23. Le HCR a inscrit des fonds au budget de l'exercice en cours pour permettre au Groupe logistique d'urgence géré par CARE de continuer à offrir tous ses services. Ces ressources permettent de couvrir notamment les frais de location et d'utilisation d'un petit avion destiné à évacuer les malades et transporter rapidement le personnel, les médicaments et les articles de secours d'urgence.

#### Constructions collectives

24. En 1984, 50 nouveaux centres communautaires ou salles de classe ont été construits et l'entretien des bâtiments collectifs, terrains d'atterrissage et routes de desserte existant dans les régions du Nord-Ouest, de Gedo et du Bas Chebeli a été assuré. Il est prévu de construire en 1985 environ 80 centres communautaires ou salles de classe. On poursuivra les efforts pour réparer et entretenir les installations collectives existantes.

#### Education et développement communautaire

25. En 1984, des ressources ont été fournies pour continuer à dispenser un enseignement primaire aux quelque 75 000 enfants réfugiés âgés de 7 à 15 ans, chaque élève recevant les fournitures et le matériel de base. La formation à la vie familiale, la formation professionnelle et un programme d'alphabétisation fonctionnelle des adultes ont également été poursuivis.

26. En 1984-1985, 600 stagiaires de première année et 850 stagiaires de deuxième année ont bénéficié du programme de formation pédagogique à l'intention des réfugiés, dirigé par l'Institut de formation en cours d'emploi pour les

instituteurs. Mille deux cents instituteurs ont reçu leur diplôme durant la même période. En 1985, 75 000 enfants réfugiés ont continué à recevoir un enseignement primaire, bien que de nombreux camps continuent à manquer de locaux scolaires permanents.

27. Il est prévu que 1 000 réfugiés environ s'inscriront dans les écoles secondaires en 1985, mais l'éternel problème de la capacité des écoles secondaires nationales à absorber les élèves réfugiés continuera à se poser en 1986.

28. Au niveau de l'enseignement supérieur, il y a à l'heure actuelle 200 réfugiés qui étudient à l'Université nationale somalie, où les conditions d'admission sont extrêmement sévères.

#### Appui aux services d'aide aux réfugiés

29. En vue d'aider la Commission nationale pour les réfugiés, il faut encore cette année prévoir des fonds pour le détachement de fonctionnaires, auprès de la Commission et pour le paiement de la location de bureaux, l'achat de matériel de bureau, la fourniture de véhicules et la prise en charge des frais de transport et autres dépenses générales d'administration. En outre, le HCR couvrira les dépenses entraînées par la mise à la disposition de la Commission nationale pour les réfugiés, de Volontaires des Nations Unies.

#### Activités d'auto-assistance

30. Le développement agricole demeure un élément majeur des projets d'installation des réfugiés. A la fin de 1984, 14 000 familles de réfugiés environ cultivaient au total quelque 3 000 hectares. A partir de 1985, de nouvelles terres seront attribuées aux réfugiés partout où en existe la possibilité, à raison d'un hectare de terres irriguées par famille. Priorité sera donnée aux réfugiés qui ont déjà reçu une formation sur des lots moins étendus. Ces agriculteurs ne recevront qu'une assistance temporaire, essentiellement sous la forme de matériel, d'outils de base et de combustibles, qui devrait permettre à ses bénéficiaires de parvenir au niveau souhaité d'autosuffisance.

31. Les rares projets d'autosuffisance qui ont démarré en 1984 se sont heurtés à de nombreux problèmes, comme le manque de pièces de rechange et/ou de matériel. D'autres difficultés ont concerné l'accès au marché. On reconnaît que malgré l'intérêt de ces projets, qui assurent à chacun des réfugiés une formation et une source de revenu, leur effet est encore limité en raison du nombre relativement faible de familles de réfugiés qui en bénéficient. Il est maintenant nécessaire d'élargir la portée de ces activités et d'en faire bénéficier un plus grand nombre. Une possibilité, qui se situe au centre des programmes, consiste à mettre en place des programmes de crédit qui permettraient d'aider un plus grand nombre de réfugiés à monter des petites entreprises ou des industries artisanales.

#### Intégration locale

32. Au cours du premier semestre de 1985, l'exécution du projet de Furjano a commencé et la planification d'autres projets d'installation s'est poursuivie.

Orientation

33. A la fin de 1985, on aura évalué les besoins en matière d'assistance de 1 600 réfugiés en milieu urbain, à Mogadishu et Hargeisa. On est en train de satisfaire leurs besoins à court terme et de planifier les mesures qui permettront de mettre au point des solutions durables.

Aide supplémentaire

34. Une aide est fournie aux personnes nécessiteuses, aux personnes en quête d'asile vivant en zone urbaine et récemment identifiées et à d'autres catégories de réfugiés vulnérables, pour une période de six mois au maximum ou sous la forme d'une assistance financière spéciale, comportant un versement unique, afin de les aider à satisfaire leurs besoins essentiels dans l'attente d'une solution durable.

Assistance juridique

35. Un conseiller juridique appartenant à la Commission nationale pour les réfugiés travaille en étroite collaboration avec le juriste du HCR. On compte que l'allocation prévue pour 1985 au titre des dépenses administratives et autres de ce conseiller sera imputée sur le budget de la Commission.

-----